

CHSCT spécial départemental de la Corrèze

Réunion du **mardi 11 mai 2021**

PROCÈS-VERBAL

Le CHSCT départemental de la Corrèze s'est réuni par visio-conférence de 14h03 à 15h05 en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Dominique Malroux, inspecteur d'académie - directeur académique des services de l'éducation nationale de la Corrèze.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Au titre des représentants de l'administration :

- Monsieur Dominique Malroux, IA-DASEN, direction des services de l'éducation nationale de la Corrèze ;
- Monsieur Christophe Jasson, secrétaire général, direction des services de l'éducation nationale de la Corrèze.

Au titre des représentants du personnel :

Fédération syndicale unitaire (FSU) :

- Monsieur Romain Champetier, professeur des écoles, ITEP Liginic ;
- Madame Marie-Thérèse Bodo, PLP, LP René Cassin, Tulle ;
- Madame Laëtitia Agnoux, professeur documentaliste, collège Lakanal, Treignac ;
- Madame Françoise Pineaud, professeur des écoles, école maternelle Jules Vallès, Brive.

Syndicat général de l'éducation nationale (SGEN-CFDT)

- Madame Nathalie Bucquet, professeur des écoles, école élémentaire Jules Vallès, Brive.

Au titre d'invités :

- Madame Isabelle Fulminet, attaché d'administration de l'éducation nationale, DSDEN 19 ;
- Monsieur Nicolas Leclerc, inspecteur santé et sécurité au travail, Rectorat de Limoges ;
- Madame Isabelle Blavignac, médecin conseiller technique - service de promotion de la santé en faveur des élèves, DSDEN 19 ;

- Madame Catherine Sinoir, infirmière conseillère technique – service de promotion de la santé en faveur des élèves, DSDEN19 ;
- Monsieur Thierry Lissac, agent d'équipe mobile de sécurité, DSDEN 19.

ÉTAIT EXCUSÉE :

- Madame Anne Motard, professeur certifié, collège Maurice Rollinat, Brive ;
- Monsieur Boris Duniau, professeur certifié, Lycée B. de Ventadour, Ussel ;
- Monsieur Christophe Menvielle, professeur des écoles, école élémentaire de Varetz ;
- Madame Catherine Lavergne, inspectrice de l'éducation nationale Tulle Vézère – ASH ;
- Monsieur Frédéric Faugeras, conseiller académique de prévention du 1^{er} et 2nd degré, Rectorat de Limoges.

Monsieur le directeur académique des services de l'éducation nationale ouvre la séance.

L'ordre du jour est le suivant :

- Point de suivi – situation sanitaire.

I. Présentation de l'infirmière conseillère technique

Monsieur l'IA-DASEN présente Madame Catherine Sinoir recrutée jusqu'à la fin de cette année scolaire dans les fonctions d'infirmière conseillère technique auprès de l'IA-DASEN. Nous lui souhaitons la bienvenue.

II. Déclaration liminaire de la FSU (ci-joint au procès-verbal)

Monsieur Champetier fait lecture d'une déclaration liminaire.

Dans la déclaration de la FSU, un certain nombre de points sont prévus dans l'ordre du jour. Les éléments d'information seront apportés lors de la commission.

III. Situation sanitaire

Les informations sont actualisées de façon régulière et hebdomadaire dans le cadre de la lettre hebdo de manière à informer nos personnels.

La veille des vacances de printemps (du 5 au 9 avril 2021) : 12 classes fermées, 21 cas positifs et 465 élèves en isolement.

La semaine dernière (du 3 au 7 mai 2021) : 13 classes fermées, 18 cas positifs et 292 élèves en isolement.

Aujourd'hui : 5 classes fermées, 5 cas positifs et 97 élèves en isolement.

Sur l'évolution de la pandémie depuis le mois de janvier 2021, il y a eu un pic sur la deuxième quinzaine du mois de mars (entre 100 à 120 cas positifs et plus de 500 élèves en isolement).

La courbe observée sur le plan national est identique à celle de la Corrèze. Le confinement a vraiment stoppé l'évolution du virus auprès des élèves.

Après plusieurs mois de fonctionnement, l'administration s'adapte à l'évolution des règles. Il est important de rappeler que l'automatisme de la fermeture à partir d'un cas n'exonère en rien les contacts tracing. La fluidité qui marque l'ensemble des communications depuis les écoles, les collèges et les lycées jusqu'à l'équipe de la cellule est toujours très grande et très appréciée par tous les acteurs du 1^{er} ou du 2nd degré. Nous continuons à informer les élus des différentes fermetures de classes.

Monsieur l'IA-DASEN félicite et remercie l'ensemble des personnels concernés.

Avant le confinement : 18 adultes cas confirmés dont 7 dans le 1^{er} degré.

Dans la semaine du 3 au 7 mai 2021 : 1 adulte cas confirmé (hors éducation nationale) et peut-être un cas aujourd'hui (en cours d'analyse).

Les premiers cas dans le 2nd degré sont apparus ce matin, il n'y en avait pas jusqu'à la fin de la semaine dernière.

➤ Les enseignants ne sont pas systématiques contacts à risque quand il y a un élève positif

Il y a d'un côté la fermeture de la classe et de l'autre le tracing. On va faire un tracing sur des contacts éventuels avec des élèves extérieurs à la classe où il y aura une fiche d'isolement. Il n'y a pas lieu de mettre en contact à risque l'enseignant par rapport aux élèves de primaire, de collège ou de lycée puisqu'ils ont des masques (hormis les indications particulières). Le point est fait avec les directeurs d'école pour être sûr que le masque ne soit jamais tombé.

Dans le département de la Corrèze, concernant les classes de maternelle, le médecin conseiller technique met toujours les adultes comme contacts à risque estimant que ceux-ci sont plus à risque du fait de l'absence du port du masque chez les enfants de maternelle. La classe sera fermée dès que le test positif est porté à la connaissance de la cellule COVID. Cette dernière adressera alors au directeur d'école ou au chef d'établissement le courrier à transmettre aux parents concernant les mesures d'isolement à mettre en place ; les adultes seront isolés à partir de la date du dernier contact à risque. Les dates de fermeture de classe et de l'isolement des adultes peuvent de ce fait être différentes.

IV. Accueil des enfants pendant le confinement

Pendant le confinement, nous avons accueilli les enfants des professionnels indispensables à la gestion de la crise sur la semaine du 6 au 9 avril 2021 (700 élèves accueillis, essentiellement dans le 1^{er} degré – 1^{er} confinement 10 % de l'effectif du 3^{ème} confinement). Les familles ont été satisfaites (190 au 1^{er} confinement). La fluidité était totale.

Il n'a pas été fait le choix de se précipiter sur des pôles ou des regroupements par crainte de brassage.

La liste des professions prioritaires a évolué. Les préfets avaient autorisé d'élargir la liste nationale sur leur territoire.

Comme au 1^{er} confinement, Monsieur l'IA-DASEN a appelé au volontariat de l'ensemble des professeurs des écoles. Il n'a pas été fait le choix d'adresser un message, pensant que les choses étaient ancrées. Les gens sont installés dans ce fonctionnement de crise et la réalité donne raison. Les collègues s'inscrivent très logiquement pour accueillir quelques élèves sur le principe du volontariat sans les contraindre. Il est avéré que dans certaines écoles, selon la taille et la structure, nous avons pu être en risque d'avoir des jeunes à accueillir sans personne pour les recevoir, sans que les informations nous soient remontées de manière assurée. Il n'était pas question de voir les familles, la veille du week-end, dans l'angoisse de savoir si leurs enfants allaient être pris en charge le lundi matin. Il a fallu se rapprocher des collègues (la majorité se sont engagés).

Dans ces temps de crise, il faut que chacun se sente investi.

Nous avons progressé dans cette semaine, à la fois dans les échanges et dans la prise de conscience collective.

L'objectif était d'accueillir les enfants des parents indispensables à la lutte de cette pandémie et d'avoir beaucoup de points d'accueil. Il a fallu répondre rapidement aux familles le lundi matin. Dans la semaine, nous avons ajusté les écoles ouvertes et les enseignants du 1^{er} degré (94 écoles ouvertes le mardi et 77 le vendredi). Nous avons 159 enseignants disponibles se proposant d'accueillir les enfants (en fin de semaine 190 enseignants).

V. Les tests salivaires

Les tests dans les établissements scolaires :

- des tests ont été proposés dans les collèges et les lycées
- en janvier 2021, les tests avec testing itératif sur Uzerche pour répondre à une logique d'étude ministérielle du ministère de la santé
- ensuite, du testing de façon aléatoire en fonction des informations transmises par l'agence régionale de santé (ARS) sur la circulation du virus à l'ensemble du territoire
- également du testing là où il y avait des cas positifs (il fallait s'assurer comment circulait le virus pour pouvoir le stopper). Ce testing permet d'identifier et isoler les élèves qui étaient asymptomatiques (porteur du virus sans symptômes).

Les tests ont été déployés dès les mois de février et mars 2021 avec un pic au mois de mars (pic d'activité de la circulation du virus).

Le test antigénique a été progressivement abandonné. Le ministère développe le test salivaire en école et en collège. Lorsqu'il y a un dépistage par prélèvement nasopharyngé, les familles accordent moins leur consentement :

- tests salivaires : 90 % des familles donnent leur consentement
- moyenne actuelle par rapport au mois de janvier 2021 : 72 % de consentement dans le 1^{er} et 2nd degré
- actuellement : 90 % dans le 1^{er} degré et 55 % dans le 2nd degré.

➤ Le déploiement

Semaine avant le confinement : 5 campagnes de tests salivaires et 2 tests antigéniques.

Aujourd'hui, les campagnes sont aux alentours de 6 à 7 par semaine sur différentes écoles et EPLE.

Semaine avant le confinement : 590 tests salivaires proposés et 526 tests effectués.

Semaine du 3 au 7 mai 2021 : 1 043 tests salivaires proposés et 880 tests réalisés.

Bilan des tests effectués depuis le mois de janvier 2021 : 8 600 tests effectués et 70 cas positifs.

Après échange avec l'ARS sur la circulation du virus en Corrèze, des tests sont programmés sur des territoires ciblés :

- le 17 mai 2021 : Louis Pons à Brive, Chameyrat et Ussel
- le 18 mai 2021 : Brive, Arnac Pompadour et Uzerche.

VI. Les autotests

➤ Point sur les livraisons

La semaine du 26 au 30 avril 2021, des autotests ont été livrés dans les circonscriptions, dans les écoles par des points relais en circonscription ou en école relais. Le chauffeur de la DSDEN a sillonné le territoire pour procéder à ces livraisons dans les écoles. Les inspecteurs d'éducation nationale et les conseillers pédagogiques apportent leur concours à la distribution des autotests.

Ces autotests sont destinés aux enseignants et aux agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (ATSEM). Les accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH) font l'objet d'une livraison à part en DSDEN. La dotation était de 50 %. Nous avons eu des difficultés liées au transporteur puisque les cartons se sont égarés et nous avons été livrés ultérieurement de la totalité. Un réassort est prévu par le ministère la semaine du 17 mai 2021.

Les livraisons du 2nd degré ne transitent pas par la DSDEN. Le ministère fait le colisage, distribue via les transporteurs dans les établissements. Pour pouvoir couvrir tout le territoire français, le ministère a procédé à 60 % de la dotation. Un réassort est prévu dans la semaine du 17 mai 2021.

Les lycées font l'objet d'une livraison depuis les 6, 7, 10 mai 2021, aujourd'hui et peut-être le 12 mai 2021.

Le colisage n'est pas le même pour les personnels du 1^{er} degré (5 autotests par boîte) et ceux du 2nd degré (collèges 10 autotests par boîte et lycées 25 autotests par boîte). Pour les lycées, les dépistages sont collectifs dans l'enceinte des établissements.

Dans le 2nd degré, il est impossible de déloter les boîtes à cause des numéros de lot. Il faut les distribuer en priorité aux personnels en contact des élèves.

L'administration est consciente de la difficulté liée à ces livraisons successives en termes de manutention, de distribution et de choix opérés dans les écoles par manque de boîtes (problèmes de production, contrainte de livraison).

➤ Le protocole

Pour la boîte de 5 autotests : 2 tests la semaine du 26 avril 2021, 1 test cette semaine et 1 test la semaine du 10 mai 2021 (préconisation du ministère mais pas de caractère obligatoire).

L'autotest n'est pas fiable à 100 %. Si on a un doute, il faut faire un test PCR dans les lieux dédiés.

Le test est moins désagréable qu'un test PCR. Le prélèvement est court, il faut attendre 15 à 20 mn pour voir apparaître 1 ou 2 bandes. Dans la lettre hebdo a été mis un lien vers un tutoriel pointé vers l'utilisation de l'autotest (LH n° 227 – semaine du 26 avril au 2 mai 2021).

Le 11 mai 2021, le ministère a envoyé un message à l'ensemble de la fonction publique de l'éducation nationale concernant les autotests du fournisseur PANBIO/ABBOTT. Il y aurait une erreur sur la notice d'interprétation du résultat. Il est inscrit que le résultat est positif alors qu'il faut lire que le résultat est négatif. Le ministère met le lien de la nouvelle notice.

VII. La vaccination

Au retour des vacances de printemps, les personnels enseignants de plus de 55 ans étaient prioritaires pour bénéficier des vaccins. Des créneaux ont été ouverts au centre de l'Auzelou à Tulle les samedis et dimanches qui précédaient la reprise. D'autres créneaux se sont ouverts progressivement en fonction de l'arrivée des vaccins. Maintenant, tout le monde peut se faire vacciner en fonction des créneaux ouverts.

Il est parfois difficile de prendre un rendez-vous sur le site Doctolib. Les créneaux ne sont toujours pas visibles. Il faut se connecter sur le site tous les jours et régulièrement pour voir des créneaux.

Pour être sûr d'avoir un interlocuteur et un rendez-vous, appelez le numéro 0800190019 (transmis dans la lettre hebdo n°227 – semaine du 26 avril au 2 mai 2021).

L'ARS nous informe régulièrement lorsqu'il y a des créneaux ouverts.

Les enseignants ont été informés par Madame la rectrice du numéro de téléphone et du lien vers Doctolib par un message adressé à l'ensemble des personnels de l'académie.

VIII. Questions diverses

Le prochain CHSCT ordinaire se tiendra le 10 juin 2021 en visioconférence.

La séance est levée à 15h05.

Fait à Tulle, le 20 mai 2021

Pour le directeur académique
des services de l'éducation nationale
et par délégation
le secrétaire général,

SIGNÉ

Christophe JASSON

Le secrétaire du CHSCT-SD 19

SIGNÉ

Romain CHAMPETIER